

important de parvenir progressivement à un niveau uniforme de développement économique entre les pays membres du CAEM et d'accélérer le développement économique de Cuba et de la Mongolie. Ces programmes tendent aussi à promouvoir la coopération avec tous les pays, quel que soit leur système social, sur la base de l'égalité et des avantages mutuels, notamment en vue de l'exécution de grands projets d'importance internationale dans des domaines tels que l'énergie, l'industrie, les transports et la protection de l'environnement. Des observateurs du Viet Nam, de la République démocratique populaire de Corée, de l'Angola, de la République démocratique populaire lao et de l'Éthiopie ont participé à cette session, au cours de laquelle il a été décidé d'admettre le Viet Nam comme membre du CAEM. Au cours de l'année écoulée, il y a également eu de bons rapports de coopération scientifique et technique entre le CAEM et la Finlande, la Yougoslavie, l'Iraq et le Mexique. Le nombre des pays en développement avec lesquels le CAEM coopère dans les domaines économique et scientifique est passé à soixante-dix-huit et des accords ont été conclus avec eux, qui intéressent trois mille cinq cent soixante entreprises et projets industriels, dont deux mille six cent quatre-vingt-cinq sont déjà achevés. Le CAEM fournit aux pays en développement une importante assistance pour la formation ainsi que pour la construction et l'organisation d'établissements d'enseignement professionnel et technique, et plus de quarante et un mille étudiants venant d'une centaine de pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine étudient actuellement dans des universités et des établissements techniques des pays membres du CAEM. Avec l'aide du CAEM, trente-deux établissements d'enseignement supérieur et secondaire spécialisé et plus de cent vingt centres pédagogiques et écoles techniques ont été créés dans les pays en développement. En outre, plus de soixante-dix établissements d'enseignement de types variés sont actuellement en cours de construction.

47. La coopération commerciale avec les pays capitalistes développés a continué à augmenter sur la base d'avantages mutuels, les accords de coopération à long terme dans des domaines tels que l'industrie, la science et la technique ainsi que le financement et l'exécution des grands projets devenant de plus en plus fréquents. Les possibilités qu'offrent de tels échanges n'ont toutefois pas encore été pleinement exploitées, étant donné les mesures protectionnistes adoptées par certains pays capitalistes et d'autres limitations qui frappent les exportations vers l'Occident.

48. Le CAEM apporte une contribution importante aux activités d'autres organisations internationales dans plusieurs domaines et, ce faisant, il favorise la coopération internationale économique, scientifique et technique dans l'esprit de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La coopération avec l'ONU se poursuit avec succès; des représentants du CAEM ont participé à l'adoption de près de trente décisions de l'ONU et ont pris une part active à des mesures conjointes concernant un certain nombre d'autres questions. Les organes du CAEM ont également donné suite à des mesures visant à étendre la coopération avec les organisations économiques internationales, dans l'esprit de l'Acte final. Le CAEM préconise la convocation de conférences paneuropéennes dans les domaines de l'environnement, du transport et de l'énergie. Il continuera à tout mettre en œuvre pour accroître la coopération internationale, non seulement entre ses propres membres, mais avec d'autres pays — quelle que soit leur structure sociale — dans les divers domaines déjà mentionnés, cherchant par ce moyen à renforcer la cause de la paix et de la sécurité en Europe ainsi que dans le monde entier, dans l'esprit des principales dispositions de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

*La séance est levée à 13 h 10.*

## 31<sup>e</sup> séance

Vendredi 14 juillet 1978, à 15 h 40.

*Président* : M. Donald O. MILLS (Jamaïque).

E/1978/SR.31

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

**Examen général de la politique économique et sociale internationale, y compris l'évolution régionale et sectorielle (*fin*)**

1. M. BENITO (Observateur de l'Espagne) dit que, s'il y a toujours des divergences d'opinions sur certaines tâches spécifiques, la communauté internationale reconnaît cependant, en principe, la nécessité d'avancer aussi rapidement et effectivement que possible vers l'instauration d'un ordre économique international plus équitable. Ce qu'il faut maintenant, c'est trouver les moyens d'atteindre cet objectif.

2. En tant que pays se trouvant à un stade intermédiaire du développement, l'Espagne a été assez sérieusement touchée par la crise de 1974. La situation économique mondiale actuelle l'affecte encore et elle connaît l'inflation, des problèmes de balance des paiements, une baisse des investissements et un chômage croissant, au moment où elle s'attelle à la tâche difficile que constitue sa transformation politique. Le gouvernement et les divers partis politiques ont ensemble mis sur pied un plan économique qui a permis de juguler l'inflation et d'améliorer la situation de la balance des paiements, bien qu'il n'ait pas encore été possible de réduire le chômage.

3. Le Gouvernement espagnol, qui mesure pleinement l'ampleur de l'effort que doit faire la communauté inter-

nationale, a participé aux activités de toutes les instances internationales, démontrant par là sa volonté politique de collaborer à la recherche d'une solution équitable aux problèmes sociaux et économiques du monde. Du fait qu'elle se trouve à un stade intermédiaire du développement, l'Espagne est particulièrement bien placée pour le faire. La division simpliste des pays du monde en deux catégories — les pays développés et les pays en développement — est préjudiciable à une coopération efficace qui est d'autant plus fructueuse qu'elle est mieux adaptée aux niveaux de développement relatifs des différents groupes de pays. La communauté internationale devrait aborder les problèmes auxquels elle se trouve confrontée de façon réaliste et pragmatique, elle ne devrait pas se laisser aller à des exigences excessives et difficiles à satisfaire et à un égoïsme étroit et borné, qui ne peut que faire tort à tous les intéressés.

4. Parmi les aspects de la coopération économique internationale qui, selon la délégation espagnole, doivent être envisagés de façon réaliste, il y a tout d'abord l'engagement général de maintenir un système multilatéral de relations économiques libres et concurrentielles susceptible d'être réaménagé suivant les besoins pour s'adapter aux situations nouvelles. Le Gouvernement espagnol a pris part aux récentes décisions de l'OCDE et à l'accord commercial destiné à lutter contre les tendances protectionnistes.

5. Un deuxième aspect est le progrès des négociations commerciales multilatérales du GATT et leur conclusion satisfaisante; l'Espagne participe à ces négociations et s'appête à offrir généreusement de réduire ses tarifs douaniers et à accorder un traitement de faveur aux pays en développement.

6. Un troisième aspect concerne le progrès des négociations de la CNUCED en vue du Programme intégré pour les produits de base et de la création d'un fonds commun dans le cadre de ce programme. Les efforts déployés pour surmonter les obstacles dans ce domaine comptent parmi les plus importants jamais faits pour favoriser la coopération économique.

7. Un quatrième aspect concerne l'amélioration sensible du transfert des ressources au profit des pays en développement et par les moyens les plus efficaces, notamment une augmentation de l'aide publique au développement et de la coopération technique, un accroissement des investissements et l'amélioration des conditions de prêts. Un autre problème important est celui de la dette, pour lequel on a pu récemment établir des bases de progrès. Les pays développés et les pays semi-développés, compte tenu de leur degré de développement et de leur situation économique, ont dû prendre des mesures pour s'acquitter de ces obligations ainsi que des mesures visant à assurer la stabilité monétaire nécessaire. La délégation espagnole a noté avec satisfaction que divers organes prenaient des mesures préliminaires qui pourraient avoir des répercussions mondiales.

8. L'Organisation des Nations Unies et notamment le Conseil, dont le rôle est de coordonner la coopération économique et sociale, doivent agir efficacement dans tous

ces domaines. Il faut renforcer le Conseil et l'adapter aux nouveaux besoins.

9. L'Espagne a appuyé la création du Comité plénier en application de la résolution 32/174 de l'Assemblée générale, qui peut aider à donner l'impulsion nécessaire et à rechercher de nouvelles solutions. Ses débuts décevants peuvent sans nul doute être attribués aux difficultés de démarrage du nouveau mécanisme, et on ne doit pas en tirer prétexte pour relâcher les efforts.

10. L'Espagne s'intéresse tout particulièrement à la coopération au sein du système des Nations Unies pour une utilisation plus économique de l'énergie, la conservation des sources d'approvisionnement existantes et la recherche de nouvelles énergies de remplacement.

11. La nouvelle stratégie du développement devrait être plus vaste et plus ambitieuse que la précédente et devrait tenir compte des différentes caractéristiques et des différents niveaux de développement des divers groupes de pays. Elle devrait offrir la possibilité d'une coopération aussi vaste que possible, notamment entre pays en développement, et accorder une priorité spéciale aux pays les moins avancés.

12. La délégation espagnole appuie l'idée d'y inclure la notion de "besoins essentiels" telle qu'elle a été définie et approuvée par la Conférence mondiale de l'emploi. Le Directeur général du Bureau international du Travail (27e séance) a expliqué que cette notion répondait à l'intention d'ajouter une dimension sociale au processus de développement tout en sauvegardant la souveraineté des peuples intéressés, et cette explication devrait apaiser les craintes qui ont été exprimées.

13. Le Gouvernement espagnol appuie les mesures de restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies et se réjouit des progrès accomplis, surtout dans le secteur économique. La restructuration est indispensable à la réalisation des objectifs que M. Benito a mentionnés, car les travaux du système des Nations Unies seront mieux coordonnés lorsque le rôle du Conseil aura été renforcé.

14. L'avenir de la stratégie et du développement économique et social international pourra bénéficier grandement des résultats de deux conférences internationales qui doivent avoir lieu prochainement. L'Espagne attache une importance particulière à la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement. Elle espère que l'on y étudiera les diverses formes possibles de coopération internationale en vue de mettre sur pied un mécanisme qui permettra aux pays comme l'Espagne de partager avec d'autres leur expérience des problèmes de développement et de leur solution. L'Espagne a signé depuis trois ans des accords de coopération avec plus de trente pays en développement, ce qui montre son désir de participer activement à la recherche des solutions aux problèmes du monde en développement.

15. L'autre conférence qui peut ouvrir de vastes perspectives d'avenir est la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement. M. Benito se félicite des résultats utiles de la récente réunion préparatoire régionale européenne, au cours de laquelle a été établi un document qui montre quelle a été la

contribution de la région européenne au projet de programme d'action pour la Conférence et intéresse des domaines aussi importants que les infrastructures scientifique et technique, l'enseignement et la formation professionnelle, l'échange d'informations et le transfert des techniques. La CEE a, elle aussi, fait œuvre utile dans bien d'autres domaines. Les commissions régionales doivent être renforcées pour pouvoir jouer un rôle plus important grâce à une coopération et une coordination adéquates. En donnant une idée des mesures prises pour appliquer l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et pour trouver des solutions aux problèmes des pays de la région les moins développés économiquement, le Secrétaire exécutif de la CEE a fort correctement qualifié la région de pont menant vers d'autres groupes de pays et d'autres commissions régionales.

16. Pour résoudre les problèmes les plus graves qui se posent à de nombreux pays, tous doivent conjuguer leurs efforts pour qu'il y ait une plus grande compatibilité entre les politiques de développement. Tous les gouvernements doivent s'efforcer d'harmoniser la façon dont ils répartissent leurs ressources pour les consacrer à des fins économiques et sociales productives, tant à l'échelon national qu'à l'échelon international.

17. M. EL FATTAL (République arabe syrienne) dit que sa délégation est impatiente de voir atteints des résultats importants reflétant le désir de développement rapide et d'entendre certains pays développés prendre l'engagement de restructurer les relations économiques internationales afin de venir à bout des problèmes de plus en plus nombreux que pose l'interdépendance et de tenir compte de la tendance irréversible vers le changement.

18. Ce qui a le plus marqué les discussions au sein du Conseil, c'est l'admission graduelle de la nécessité de réformes structurelles et globales dans les relations économiques internationales. L'interdépendance des problèmes économiques est enfin reconnue comme un grand problème et un moyen analytique et pratique efficace pour parvenir à des solutions globales. Cependant, reconnaître les problèmes de l'interdépendance et les maîtriser sont deux choses différentes. Le tiers monde attend avec impatience la mise en marche du processus de restructuration de l'ordre économique mondial — processus qui doit combler le fossé qui sépare les riches des pauvres. Il craint que certains pays industrialisés ne cherchent à revenir au *statu quo ante*, et qu'on continue à demander aux pays en développement de soutenir et de subventionner les économies des pays à économie de marché.

19. La délégation syrienne pense que l'interdépendance est un moyen de favoriser un changement radical des valeurs, des mentalités, de champ d'action et des objectifs. La reconnaissance de l'interdépendance et l'adaptation à cet état de choses implique une participation à la planification de l'économie mondiale dans l'intérêt de l'humanité et la suppression des différences et des déséquilibres. Les problèmes d'une région doivent devenir les problèmes de toutes les régions, et il faut leur demander à toutes de mettre au point les moyens permettant de développer les relations économiques internationales ainsi qu'il a été convenu par l'Assemblée générale à ses sixième et septième sessions extraordinaires.

20. Les progrès réalisés par le Conseil du commerce et du développement sur certains aspects de l'interdépendance — tels que la dette — sont encourageants, mais, comme ils relèvent du domaine des arrangements traditionnels, on ne peut pas considérer qu'ils répondent à l'un des objectifs du nouvel ordre économique international.

21. Les travaux du Conseil à la session en cours sont particulièrement urgents, compte tenu des crises économiques et sociales qui menacent l'existence de nombreux pays en développement. Bien qu'ils soient maintenant plus techniques, les travaux du Conseil semblent plus difficiles du fait de l'existence de deux tendances contradictoires : la nostalgie de l'ancienne hégémonie économique et la reconnaissance du besoin urgent de changement dans un monde de plus en plus interdépendant. Aussi, cette session est-elle chargée de dangers et d'espairs. Tandis que tous les pays essaient de tirer des conclusions de l'expérience passée, en particulier de la triste expérience de la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, on est en train d'élaborer une troisième stratégie du développement en se fondant sur les principes et les dispositions de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international. Partagé entre les déceptions passées et les espoirs futurs, on risque de pêcher par excès de pessimisme ou d'optimisme. Si les pays développés prenaient avant 1980 des mesures pour s'acquitter des engagements pris dans le cadre de la Stratégie internationale du développement et mener à bien les négociations sur des problèmes tels que le fonds commun, les négociations commerciales multilatérales et le transfert des techniques, cela permettrait d'améliorer la situation. Le Ministre d'Etat de l'Inde a, à juste titre, demandé que soient fixés des objectifs quantitatifs et des délais pour les atteindre.

22. Toutes les parties intéressées sont tenues de poursuivre le dialogue Nord-Sud dans le cadre du système des Nations Unies. La délégation syrienne se félicite de ce que le Président du Conseil ait souligné (17<sup>e</sup> séance) l'importance de telles discussions et négociations à l'échelon mondial. Malgré ses échecs récents et malgré les divergences de vues quant à l'interprétation qu'il convient de donner de son mandat, il faudrait confier au Comité plénier un rôle plus important pour lui permettre de s'acquitter de la quadruple tâche que lui a confiée l'Assemblée générale dans sa résolution 32/174. Sa composition universelle, le fait que la représentation y est assurée à un niveau élevé, son caractère d'organe intersessions et la souplesse de son mandat font qu'il est le seul organe de l'Assemblée générale au sein duquel les négociations entre le Nord et le Sud pourraient avoir lieu et leurs résultats pourraient être intégrés dans la prochaine stratégie internationale du développement.

23. La présente session du Conseil a également un caractère particulier en raison de la tâche qui lui a été confiée par l'Assemblée générale dans sa résolution 32/197 afin de lui permettre de parvenir à une plus grande spécialisation, à une meilleure représentation et à une meilleure rationalisation et à une approche ponctuelle. La délégation syrienne se félicite de voir que les travaux sur la restructuration du Conseil ont déjà commencé. Il faut, à cette session, regarder en face la détérioration de la situation économique mondiale qui rend l'avenir incertain.

24. La relation entre les problèmes des pays industrialisés, tels que les taux de croissance insuffisants, le chômage, l'inflation sévère, l'instabilité des marchés des changes, auxquels s'ajoutent des mesures de plus en plus protectionnistes, et les problèmes des pays en développement, tels que la baisse des recettes d'exportation et la chute des prix des produits de base, montre qu'aucun groupe de pays ne peut méconnaître les conséquences qu'aurait le maintien de cet état de choses.

25. Un des grands objectifs du nouvel ordre économique international est l'accélération du développement des pays pauvres s'accompagnant d'un arrêt de la croissance des pays développés, et d'un partage équitable des avantages de la croissance, sur les plans national et international. Cet objectif devrait être atteint dans le cadre de la Déclaration et du Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats; il est également en partie reflété dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement. Malheureusement, l'absence de volonté politique chez certains pays en développement fait échouer les efforts pour atteindre cet objectif dans des domaines où des négociations ont déjà été entamées. Les négociations commerciales multilatérales, qui ont commencé avec la Déclaration de Tokyo de septembre 1973 et qui vont bientôt s'achever, ont peu de chances de produire les résultats qu'espéraient les pays en développement. Le nouveau protectionnisme a gravement désorganisé le commerce international, en particulier le commerce entre pays en développement et pays développés.

26. Un autre sujet d'inquiétude est la suspension des négociations sur l'établissement du fonds commun dans le cadre du Programme intégré pour les produits de base de la CNUCED. Le Secrétaire général de la CNUCED a rappelé au Conseil (27e séance) que tout progrès vers la création du fonds commun améliorerait à lui seul considérablement l'atmosphère de la cinquième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement.

27. Les seules négociations pour lesquelles on peut faire preuve d'un certain optimisme sont celles qui se rapportent à l'établissement d'un code de conduite pour le transfert des techniques. M. El Fattal espère qu'à la Conférence des Nations Unies chargée d'élaborer un code international de conduite pour le transfert de technologie, qui aura lieu en octobre 1978, il sera possible d'approuver ce code, qui fournira une base pour l'établissement de relations nouvelles et plus équitables et augmentera les chances de succès de la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement qui doit se tenir en 1979. Comme l'a dit le représentant de la Suède (19e séance), cette conférence montre la nécessité d'une conception interdisciplinaire du développement économique et social et offre l'occasion de s'occuper de façon globale d'un domaine fondamental du développement où l'inégalité des chances est la plus manifeste.

28. La question du transfert des ressources en termes réels vers les pays en développement préoccupe vivement la délégation syrienne. Celle-ci est portée à croire les experts qui déclarent que la communauté internationale n'a pas encore mis au point un système de coopération financière internationale parce que les objectifs fixés pour la deuxième

Décennie des Nations Unies pour le développement ne font pas partie intégrante des politiques qui influent sur les mouvements de capitaux au niveau mondial. En l'absence d'un système de ce genre, on peut se demander si les décisions relatives aux éléments très hétérogènes des flux nets vers les pays en développement constitueront jamais une stratégie financière conforme aux objectifs du développement. La mise au point d'un cadre efficace intégrant les objectifs du développement au système financier est sans doute l'une des grandes tâches de la communauté internationale. Les pays en développement espèrent qu'il sera fait en sorte que l'aide publique au développement et les autres formes de courants financiers soient plus prévisibles et les objectifs plus impératifs. Le transfert massif des ressources financières des pays développés vers les pays en développement devrait constituer un des principaux éléments de la prochaine stratégie.

29. Un des faits récents les plus positifs est l'effort fait par les pays en développement pour coopérer entre eux afin de promouvoir leur autonomie collective dans des domaines tels que la production, le commerce et les finances. Cela ne veut pas dire que la coopération économique entre pays en développement doit être considérée comme pouvant remplacer la coopération entre ces pays et les pays développés dans le cadre du nouvel ordre économique international. Les pays en développement estiment qu'en coopérant entre eux ils accéléreront l'instauration du nouvel ordre économique international tant désiré et ils attendent avec impatience les résultats de la Conférence des Nations Unies sur la coopération technique entre pays en développement, dont ils espèrent qu'ils seront fructueux.

30. Les peuples du tiers monde n'ont jamais été aussi conscients des injustices et des inégalités que leur inflige un système qui viole de façon grossière leurs droits économiques et sociaux. Ayant encore présents à l'esprit les souvenirs amers de la période coloniale, ils ne peuvent s'empêcher d'associer leur condition actuelle à une forme plus subtile de domination dans laquelle la répartition des richesses et la division du travail leur ont été imposées. Malgré les efforts qu'ils font pour gérer leurs économies, ils ne peuvent que conclure que plus ils travaillent, moins ils ont.

31. La gestion des affaires économiques n'est plus la chasse gardée des experts. Quelles que soient les politiques nationales ou les différences dans les systèmes économiques et sociaux des pays en développement, du fait de la révolution technique qui s'est produite dans le domaine de l'information et des moyens de communication, et quelles que soient les valeurs et les attitudes, l'homme de la rue tire ses propres conclusions en ce qui concerne sa situation économique et la compare avec celle qui existe dans les pays développés consommateurs à économie de marché. Le peuple laborieux ne sait que trop bien que c'est essentiellement le système actuel des relations économiques internationales qui est responsable de son sort. L'histoire lui a appris que les injustices et les inégalités, en particulier lorsqu'elles sont institutionnalisées, menacent le système à moins que celui-ci ne soit remplacé par un autre système correspondant aux aspirations et aux besoins de la majorité. Il pense que la confrontation est inhérente au système actuel d'injustices.

32. Pour terminer M. El Fattal rappelle les motivations économiques qui se trouvent derrière l'*apartheid* et le sionisme et le rôle sinistre que ces derniers jouent en diminuant, voire en détruisant les chances de succès des stratégies présentes et futures du développement et en compromettant l'instauration du nouvel ordre économique international qui doit être établi. Depuis longtemps, la majorité écrasante des membres de la communauté internationale a exprimé sa profonde inquiétude devant le fait que des parties du monde en développement sont encore l'objet d'actes d'agression étrangère et sont encore soumises à une occupation étrangère et à l'*apartheid* et que la domination coloniale et néo-coloniale est un des grands obstacles au développement économique et social des pays en développement. Que ce soit en Israël ou ailleurs, l'un des principaux objectifs du sionisme est d'étendre la domination coloniale et néo-coloniale dans une région riche en ressources naturelles et d'une importance stratégique et géographique vitale. A la suite de son acte d'agression, Israël contrôle des terres et des routes stratégiques indispensables à la survie des peuples de la région et vitales pour la coopération économique entre les pays développés et les pays en développement et entre les pays en développement eux-mêmes. La situation en Afrique australe, où les investissements dans l'*apartheid* sont extrêmement rentables, constitue également une menace pour la paix et la sécurité internationales.

33. M. JAZAIRY (Algérie) dit que l'on a appelé l'attention sur l'incertitude de la situation qui règne actuellement du fait que les principaux pays développés n'ont pas ajusté leurs politiques compte tenu du chômage, de l'inflation et des fluctuations imprévisibles des cours des matières premières et des taux de change. Les pays développés ont, en général, orienté leurs efforts dans le sens d'une meilleure coordination de la demande et de la création ou de la consolidation de secteurs protégés qu'ils voulaient à l'abri des soubresauts de l'économie mondiale.

34. Les résultats d'une telle démarche n'ont guère été probants. On ne peut qu'en apprécier davantage le réalisme de la remarque d'un représentant d'un pays développé, selon laquelle les pays industrialisés ne devraient pas attendre d'avoir résolu leurs problèmes avant de se préoccuper de ceux des pays du tiers monde car, en définitive, les uns et les autres vivent dans une économie interdépendante. Il ressort de l'*Etude sur l'économie mondiale, 1977* que l'on a tendance à rechercher des solutions qui entraînent une contraction des activités économiques et commerciales mondiales, ce qui a pour effet d'entretenir la crise économique internationale. Il faudrait renverser cette tendance, notamment par un retour à une meilleure symétrie dans les politiques d'ajustement des balances de paiement des pays développés et par une stimulation non inflationniste de la demande. Il faudrait en outre tenir compte, dans l'équation globale, du rôle joué par le tiers monde, du fait que l'accroissement de la demande des pays en développement, qui s'est accompagné d'une augmentation rapide de leur dette extérieure, a considérablement atténué les effets de la crise sur les pays riches. On pourrait étudier, dans ce contexte, les possibilités qu'offre une utilisation non inflationniste de la capacité inemployée des pays développés, dans le cadre d'un programme international de stimulation et de soutien de la demande des pays en développement. On ne peut en effet

attendre de ces pays qu'ils continuent d'être, avec leurs seules ressources, des "locomotives" de la croissance et de contribuer à la relance de l'économie mondiale.

35. La situation demeurera précaire, cependant, si la communauté internationale se borne à manipuler la conjoncture et à essayer d'intégrer les pays pauvres dans l'économie mondiale telle qu'elle se présente actuellement. Il est clair que les mécanismes de transfert de la prospérité des pays développés en direction du tiers monde n'ont pas, pendant la période d'expansion de l'après-guerre, fonctionné avec la même efficacité que les mécanismes de transfert de l'inflation.

36. La structure de l'économie mondiale évolue et l'internationalisation de la production n'est qu'un exemple de cette évolution. Le problème est d'essayer de prévoir et d'orienter les changements dans le sens qu'exige l'intérêt commun au lieu de les laisser s'imposer, à un coût beaucoup plus élevé pour la communauté internationale. Il faut s'efforcer de stabiliser les prix plutôt que les recettes d'exportation, de préserver le pouvoir d'achat des produits primaires, de faciliter l'accès aux marchés des pays développés et de subordonner le système monétaire international aux intérêts de l'ensemble de la communauté internationale. Dans la période de transition vers le nouvel ordre économique international, l'accroissement massif des flux financiers préconisé par un certain nombre de pays développés n'a de sens que s'il sert à faciliter ces changements structurels.

37. Des mesures plus énergiques et plus objectives doivent être prises pour répondre aux questions soulevées par l'opinion publique des pays développés mais, ce faisant, il ne faut pas perdre de vue que dans les pays en développement également l'opinion publique exige, avec de plus en plus d'insistance, des explications sur une situation qui, si elle est parfois difficile pour les pays industrialisés, est toujours plus dramatique pour les autres pays. Ces mesures devraient permettre de mieux prendre conscience des rapports d'interdépendance entre le Nord et le Sud. Il ne faut pas confondre cette interdépendance avec celle qui lie les pays développés entre eux. Dans ce dernier cas, en effet, ce terme recouvre des rapports symétriques entre des pays à revenus élevés, où les modes de vie sont semblables, et qui constituent une entité économique homogène. Il en est autrement des rapports asymétriques entre les pays développés et les pays en développement, auxquels on ne peut appliquer sans discernement les méthodes de coopération utilisées avec succès dans les relations entre pays développés.

38. Il doit être clairement établi qu'il n'est pas fait appel à cette notion d'interdépendance et de responsabilité partagée simplement pour amener les pays en développement qui contestent l'ordre établi à rentrer dans le rang, mais que cet appel traduit une adhésion sincère à ce concept et à ce qu'il implique. Au cours de cette session du Conseil, le représentant de l'un des principaux pays industrialisés a dit dans une déclaration remarquable que le progrès économique du monde pendant le reste de ce siècle est lié non seulement à la reprise dans les pays développés mais à la reconnaissance du fait que le principal moteur de croissance résidait dans les pays en développement.

39. Il s'ensuit que le dialogue Nord-Sud ne devrait plus se réduire à un simple marchandage planétaire au cours duquel les pays développés font des "concessions" en contrepartie des conditions spéciales qu'ils peuvent obtenir des pays en développement en ce qui concerne leurs investissements privés et l'approvisionnement en énergie. L'intérêt commun demeurera la seule base valable pour la coopération future, mais le débat au Conseil aura fait ressortir la nécessité d'une perception moins étriquée de ce concept, qui devra être défini dans le cadre d'un nouveau code de relations réciproques impliquant une répartition équitable des charges et des ajustements aussi bien que des profits.

40. A moins de renverser les tendances actuelles et de procéder à des changements, on ne peut envisager avec aucun optimisme, même prudent, l'état futur des économies de la majorité des pays en développement. Un rapport de la CNUCED, daté du 5 juin 1978<sup>1</sup>, souligne que la progression moyenne des prix des produits primaires, en termes nominaux, a été entre 1974 et 1977 d'environ 11 p. 100 alors que celle des prix des articles manufacturés d'exportation était de 23 p. 100. Ainsi donc, pour les pays en développement, dont la plupart sont exportateurs de produits primaires, les termes de l'échange après le redressement éphémère de 1973-1974 se détériorent de nouveau. Le rapport ajoute que, pour 1978-1979, les perspectives d'évolution des prix des produits primaires ne sont pas encourageantes. Il n'est nul besoin, par conséquent, de souligner la nécessité urgente de créer le fonds commun, pierre angulaire du Programme intégré pour les produits de base. En dépit des déclarations d'intention et des accords intervenus à un haut niveau politique sur le principe de la création de ce fonds, un petit groupe de pays continue de lui être hostile.

41. La délégation algérienne a pris note des déclarations faites par des représentants des pays industrialisés qui ont affirmé leur volonté de participer au fonds et exprime l'espoir que ces déclarations sous-entendent que les négociations qui ont été suspendues à la fin de 1977 seront reprises sous peu. La réussite de ces négociations dépendra de l'engagement de tous les gouvernements à verser des contributions au fonds, ou tout au moins à accepter sa création, et elle dépendra également de décisions politiques qui seront prises pour garantir une coopération qui servira à long terme les intérêts de toutes les nations. Pour sa part, l'Algérie, qui est un des pays en développement qui devront supporter la plus lourde part des frais de création du fonds, s'est déjà engagée à apporter son plein appui. Le succès de cette entreprise dépendra également des progrès qui pourront être réalisés dans les négociations sur les différents produits primaires.

42. En ce qui concerne l'accès aux marchés des pays développés, les prix des produits exportés par ces pays sont considérés comme étant soit trop élevés soit trop bas, selon qu'il s'agit de produits primaires ou de produits manufacturés. Cela ne fait qu'illustrer le déséquilibre des échanges internationaux. Entre 1974 et 1977, les pays en développement ont eu un déficit cumulatif des opérations courantes de plus de 125 milliards de dollars. A la fin de 1977, le montant total de leur dette à moyen terme et à long terme dépassait 240 milliards de dollars, et il est

probable qu'il atteindra 320 milliards de dollars en 1979. Le service de la dette absorbera alors plus de 25 p. 100 des recettes d'exportation de ces pays. Les résultats de la troisième partie (au niveau ministériel) de la neuvième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement consacrée à cette question ont été généralement considérés comme encourageants mais, si le système actuel est maintenu, de nombreux pays en développement se trouveront dans la situation inacceptable de débiteurs permanents.

43. Les pays en développement hésitent à recourir aux crédits du FMI en raison des conditions dont ces crédits sont assortis; malgré des taux d'intérêt élevés, ils sont obligés de faire appel à des sources privées pour des emprunts à court terme et à moyen terme afin de financer une partie du déficit de leur balance des paiements. M. Jazairy espère qu'il sera possible de remédier à cette situation et d'apporter les réformes nécessaires au système monétaire international. Il ne peut accepter l'affirmation selon laquelle les difficultés des pays en développement qui sont liées au programme de stabilisation du FMI ne sont pas imputables à ce programme mais résultent de l'imprévoyance de ces pays. Pour prendre un exemple, les mesures proposées par le FMI sous forme de principes généraux applicables uniformément ne sont guère adaptées à la situation spécifique des pays en développement.

44. M. Jazairy se félicite de la création du FIDA et de la volonté manifestée par la communauté internationale d'accroître la production de produits agricoles et de denrées alimentaires, bien que tous les objectifs fixés par la Conférence mondiale de l'alimentation qui s'est tenue en novembre 1974 n'aient pas encore été atteints.

45. Dans le secteur de la coopération industrielle, la mise en œuvre des dispositions de la Déclaration de Lima ne se réalise que très lentement, comme le montre le récent échec de la Conférence des Nations Unies sur la constitution de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel en institution spécialisée. Il ne faut guère compter sur des progrès rapides tant que les pays développés n'auront pas accepté de jouer un rôle plus actif au lieu de se retrancher derrière l'argument de la libre entreprise.

46. Pour ce qui est du nouvel ordre économique international, M. Jazairy note avec satisfaction les travaux de la Commission des sociétés transnationales et les débats sur les pratiques commerciales restrictives, le code international de conduite pour le transfert de technologie et la lutte contre les abus, autant de questions qui constituent un même problème et devraient être examinées comme telles.

47. Cette décennie a été marquée par des mutations profondes dans les relations économiques internationales, sous l'action d'idées nouvelles qui se sont dégagées des sixième et septième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. Cette vision nouvelle doit imprégner la stratégie pour les années 80. L'échec de la présente stratégie n'est pas imputable à cette stratégie elle-même, mais à l'absence condamnable d'une volonté politique de la mettre en œuvre.

48. La nouvelle stratégie devrait, chaque fois que cela sera possible, maintenir des objectifs quantifiables comme ceux qui ont été adoptés à Lima en matière d'industrialisation dans le tiers monde, pour permettre une

<sup>1</sup> Note du secrétariat de la CNUCED intitulée "Perspectives de l'économie mondiale 1978-1979" (TD/B/AC.25/R.1).

évaluation continue des résultats par rapports aux objectifs et apporter éventuellement les correctifs nécessaires. Ces objectifs devraient, toutefois, s'insérer dans un processus de développement global. La stratégie peut tenir compte des aspects nationaux et internationaux du développement, mais il n'est pas certain que la disparité de la puissance économique et des moyens de pression dont disposent le Nord et le Sud permettront une réelle réciprocité dans les mesures de conversion structurelle nécessaires.

49. Il a été question d'un retour aux valeurs humaines prioritaires dans les pays développés, débouchant sur une amélioration de la qualité de la vie, et d'une politique de satisfaction des besoins essentiels des pays en développement. Ces idées doivent être abordées simultanément, faute de quoi on ne pourrait guère demander aux pays en développement de croire à la sincérité des appels qui leur sont lancés pour les engager à satisfaire les besoins essentiels, appels qui émanent de pays dont le mode de vie est fondé sur la surabondance et le gaspillage de ressources rares et non renouvelables. Cet appel a paru suspect aux pays en développement du fait que d'aucuns cherchent à leur imposer un schéma de priorités préétabli, en méconnaissant la diversité de leur dotation en ressources et de leurs politiques nationales, et du fait que certains y voient une stratégie de substitution au nouvel ordre économique international. M. Jazairy accueille avec satisfaction les précisions apportées par le Directeur général du Bureau international du Travail et par le représentant d'un pays développé à économie de marché sur le sujet. Cette question a fait l'objet de sérieuses préoccupations à la première réunion du Comité plénier, à laquelle il a été reconnu que ce concept ne devrait pas être utilisé pour porter atteinte à la souveraineté nationale. La satisfaction des besoins essentiels doit être déterminée par référence aux priorités nationales et peut être assurée par la voie qui convient le mieux à chaque pays.

50. La tâche d'élaboration de la prochaine stratégie du développement se trouverait facilitée si de telles clarifications pouvaient être apportées à ce que le Comité de la planification du développement appelle les "stratégies propres aux différents groupes de pays" (E/1978/46, chap. I, sect. B.3). Malgré la diversité des pays qui en font partie, le tiers monde incarne la puissance des pays désavantagés : vouloir le désagréger en différentes catégories c'est, en termes politiques, vouloir le priver de cette puissance. La nouvelle stratégie du développement n'est pas une nouvelle politique internationale du développement, mais doit s'appuyer sur les principes énoncés dans la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et devra tracer la voie à suivre pour en assurer la mise en œuvre.

51. M. Jazairy a pris note des progrès réalisés dans l'application de la résolution 32/197 de l'Assemblée générale relative à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, et se félicite en particulier de la création du Département de la coopération technique pour le développement. S'agissant des autres mesures prises ou suggérées, M. Jazairy est partisan de la décentralisation au profit des commissions régionales, à condition que celle-ci s'accompagne d'un apport adéquat en ressources humaines et financières.

52. Le processus de prise de décisions est une des questions politiques importantes posées par la restructuration. La résolution 32/197 de l'Assemblée générale ne fait que confirmer la situation existante à cet égard, mais la majorité des gens sont manifestement convaincus que cette situation n'est pas satisfaisante et doit être réexaminée. L'échec de la Conférence des Nations Unies sur la constitution de l'ONUDI en institution spécialisée est en grande partie imputable au refus des pays développés d'accepter en matière d'adoption du budget une procédure de décision pourtant en vigueur à l'Assemblée générale elle-même.

53. Le débat général prouve bien que le Conseil agit dans le sens souhaité par l'Assemblée générale, qui lui a demandé dans sa résolution 32/174 de contribuer efficacement aux travaux du Comité plénier. Il semble y avoir pour une grande part divergence de vues quant aux fonctions du Comité. Les pays développés semblent l'envisager uniquement comme un comité préparatoire pour la session extraordinaire de 1980 de l'Assemblée générale, alors que les pays en développement estiment que le Comité devrait faire progresser la mise en œuvre du nouvel ordre économique international. Il y a aussi une divergence d'opinions sur le point de savoir si le Comité est habilité à prendre des décisions ou s'il doit se borner à formuler des conclusions sous forme de rapports présentés par son président. La première partie de la session du Comité a été, en fait, décevante. La reprise de la session en septembre 1978 aura une importance majeure, non seulement pour ce qui est de progresser sur le thème prioritaire du transfert des ressources mais encore afin de préserver l'avenir du Comité lui-même. Il serait utile que le Conseil élabore, à la présente session, un certain nombre de suggestions pour résoudre les problèmes auxquels se heurte toujours le Comité. En tant qu'organe au sein duquel doit se poursuivre le dialogue Nord-Sud, le Comité plénier occupe une place centrale dans le système des Nations Unies et ses décisions devraient avoir le même statut juridique que celles des autres organes intergouvernementaux. L'Algérie attache une grande importance au dialogue comme moyen de promouvoir une authentique coopération internationale et espère sincèrement que le Comité plénier s'acquittera avec succès de sa tâche.

54. M. OLZVOY (Observateur de la Mongolie) fait remarquer que la session du Conseil a lieu presque aussitôt après la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement où, une fois de plus, l'attention de la communauté internationale a été appelée sur les liens étroits qui existent entre désarmement et développement. L'Union soviétique a proposé que les pays, en particulier les membres permanents du Conseil de sécurité, réduisent la part de leur budget consacrée aux armements et affectent au développement les ressources ainsi libérées — proposition qui arrive à point nommé, vue les effets néfastes qu'ont actuellement sur la coopération internationale la course aux armements et la mauvaise santé économique des pays capitalistes. L'autorité et le prestige du Conseil, qui est un des principaux organes de l'ONU, dépendent en grande partie du règlement des principales questions concernant le désarmement et le renforcement de la paix mondiale.

55. La récession actuelle des économies capitalistes a des répercussions néfastes sur la situation sociale et économique des pays en développement, comme il ressort de la documentation dont le Conseil est saisi à sa session actuelle.

Plus on approche de la fin de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement, mieux on voit à quel point elle a déçu les espoirs qu'elle avait fait naître au début. Il faut donc encourager les pays en développement qui luttent pour la souveraineté sur leurs ressources naturelles et leur activité économique, et contenir les activités pernicieuses des monopoles capitalistes transnationaux.

56. Dans les pays socialistes, la situation des travailleurs est en constante amélioration, étant donné que le niveau économique ne cesse de s'y élever et la coopération de s'y améliorer. Le revenu national des pays membres du CAEM a augmenté en 1977 de 12 p. 100 par rapport à 1975, la production industrielle de 12,4 p. 100 et le volume global du commerce international de 24 p. 100. En Mongolie, l'Etat accroît la production nationale dans le cadre du plan quinquennal en cours; pendant la période 1976-1977, le PNB moyen a augmenté de 22,7 p. 100, le revenu national de 22,5 p. 100 et la productivité de 14,1 p. 100 par rapport à la période correspondante du plan précédent. Le progrès économique des pays du CAEM contraste de façon frappante avec la crise qui règne dans les économies capitalistes.

57. Bien que les pays en développement aient considérablement avancé dans la voie de l'indépendance économique et des relations économiques équitables, ils sont encore en butte à beaucoup de difficultés, qui découlent notamment des efforts des puissances impérialistes pour conserver dans leur orbite les pays en développement et en exploiter les ressources par l'intermédiaire des monopoles transnationaux. Dans ces conditions, il est clair que des mesures partielles et à court terme ne peuvent rendre équitables l'ordre économique international, mais que le seul moyen d'y parvenir est de donner leur plein effet aux principes de la Déclaration concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international et de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats. Le CAEM a affirmé, à sa trente-deuxième session, la détermination de ses pays membres de rendre plus équitables et mutuellement avantageuses leurs relations avec les pays développés et d'encourager les mesures tendant à favoriser le développement culturel, économique et social des pays en développement, à améliorer leur position dans l'économie mondiale, à les libérer du joug du monopole impérialiste et à éliminer toutes les formes de colonialisme. Ceux qui font obstacle à l'établissement de liens économiques équitables, ainsi que leurs complices, ne cherchent qu'à empêcher le progrès des pays en développement et l'instauration de relations économiques internationales démocratiques.

58. Pour permettre aux pays en développement d'opérer les transformations nécessaires de leur économie interne, il faut élaborer des plans nationaux pour asseoir les secteurs public et coopératif de l'économie, contenir la poussée du capital étranger et améliorer les relations dans le monde du travail. La valeur de toute stratégie du développement se juge aux mesures socio-économiques intérieures; les progrès décevants de la Stratégie internationale du développement pour les années 70 s'expliquent, entre autres, par l'absence de ces réformes intérieures de fond dans les pays en développement. La délégation mongole espère donc que la stratégie pour les années 80 visera à surmonter ce problème. Comme on peut le lire dans le rapport annuel de la CESAP (E/1978/48 et Add.1), il ne faut pas se servir de la notion de besoins fondamentaux pour tenter de préserver des

formes de relations de production archaïques ou pour faire obstacle à l'indépendance économique.

59. Le rôle croissant du secteur public caractérise le progrès des pays en développement vers une indépendance économique véritable; le système des Nations Unies lui accorde à juste titre une attention croissante. A la suite de la recommandation faite par le Conseil dans sa décision 274 (LXIII), l'Assemblée générale a adopté la résolution 32/179, donnant ainsi une impulsion supplémentaire à l'étude du rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement, car elle a estimé que c'était là l'une des questions qu'il importait de suivre constamment et d'examiner sérieusement lors de l'élaboration de la nouvelle stratégie internationale du développement.

60. La délégation mongole se félicite de que la CESAP ait adopté à sa dernière session la résolution 181 (XXXIV) sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement (voir E/1978/48, chap. IV), reconnaissant ainsi l'importance de la contribution des régions à l'étude de ce sujet et la nécessité de tenir compte des études pertinentes entreprises au sein du système des Nations Unies lors de l'établissement des programmes du secrétariat de la CESAP. Le Conseil et les autres commissions régionales doivent appuyer l'initiative de la CESAP. De même, la résolution 48 (XII) adoptée par le Conseil du développement industriel sur le rôle du secteur public dans l'industrialisation des pays en développement<sup>2</sup> a remis en mémoire le vif intérêt des Etats pour l'étude de ce rôle. Le Conseil du développement industriel a noté que le développement du secteur public était très important, car ce secteur pouvait seul permettre de développer l'industrie et l'infrastructure de base des pays et de fixer les objectifs appropriés: l'industrie privée, soumise aux impératifs du profit et vulnérable aux fluctuations des échanges, n'était pas en mesure de remplir ces fonctions<sup>3</sup>. La délégation mongole déplore cependant que le rapport du Secrétaire général sur le rôle du secteur public dans la promotion du développement économique des pays en développement (E/1978/76) ne soit en fait qu'une liste de propositions qui doivent figurer dans le rapport suivant, et elle espère que le Conseil va demander au Secrétaire général d'établir un rapport complet et détaillé sur ce rôle, en application de la résolution 32/179 de l'Assemblée générale.

61. La délégation mongole espère que la Conférence des Nations Unies sur la science et la technique au service du développement, qui doit se réunir bientôt, stimulera le progrès scientifique et technique dans les pays en développement et la collaboration entre Etats dans ce domaine, quels que soient leur degré de développement et leur système économique et social.

62. Quant à la restructuration des secteurs économique et social du système des Nations Unies, la délégation mongole appuie les orateurs qui ont préconisé un renforcement du rôle positif des divers organes de l'ONU dans le respect le plus strict des dispositions de la Charte et un accroissement des responsabilités du Conseil, et ont recommandé que l'on

<sup>2</sup> ID/B/212, annexe I.

<sup>3</sup> *Ibid.*, par. 27.

évite toute prolifération inutile d'organes et tout double emploi.

63. La délégation mongole est convaincue que, à sa session actuelle, le Conseil appuiera davantage encore la lutte pour la paix, pour le progrès social et pour la

transformation des relations économiques dans le monde qu'il s'agit de fonder sur les principes de l'égalité, de l'intérêt commun, de l'indépendance et du respect de la souveraineté.

*La séance est levée à 17 h 40.*

## 32<sup>e</sup> séance

Vendredi 21 juillet 1978, à 11 heures.

*Président* : M. Donald O. MILLS (Jamaïque).

E/1978/SR.32

### POINT 35 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (E/1978/75, E/1978/L.33/Rev.1)

1. Le PRÉSIDENT annonce que la Grèce, la République dominicaine et le Venezuela ont demandé à figurer parmi les auteurs du projet de résolution à l'examen (E/1978/L.33/Rev.1), intitulé "Augmentation du nombre des membres du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés".

2. M. SCHELTEMA (Pays-Bas), parlant aussi au nom des auteurs du projet de résolution, dit que ce projet est l'aboutissement de consultations avec les délégations, principalement mais non exclusivement celles qui représentent des pays membres à la fois du Conseil et du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire. D'étroits contacts ont été maintenus aussi avec ce dernier.

3. Le Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire a été créé pour donner suite à la résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale, qui prévoyait que le nombre des membres du Comité, initialement compris entre vingt et vingt-cinq, pourrait être augmenté par la suite. Il est, depuis dix ans, de trente et un. Or, du fait de l'évolution du problème des réfugiés dans le monde, il se trouve qu'actuellement un certain nombre de pays immédiatement concernés ne sont pas membres du Comité exécutif, notamment les pays en développement des régions où ce problème se pose aujourd'hui avec le plus d'acuité.

4. Certes, le Comité exécutif a toujours accompli ses fonctions de manière très satisfaisante, ce qui tient à sa volonté constante de résoudre les problèmes de réfugiés, et aussi à la continuité de sa composition. De l'avis des auteurs du projet de résolution, il convient donc, tout en répondant au besoin d'adaptation de plus en plus fréquemment exprimé, de conserver la structure du Comité et de maintenir en fonction les membres actuels. La seule solution consiste donc à augmenter le nombre de ses membres. Il serait bon que le Conseil s'exprime dans ce sens à la session en cours, afin que son opinion soit examinée par l'Assemblée générale en vue d'une décision définitive.

5. Le nombre des membres supplémentaires du Comité exécutif doit être fixé de telle sorte qu'il ne nuise pas à l'efficacité des travaux du Comité. Les auteurs du projet de résolution ont indiqué non pas un nombre précis de membres supplémentaires mais seulement un maximum, formule souple déjà utilisée dans la résolution 1166 (XII) de l'Assemblée générale.

6. Le texte se présente sous la forme d'un projet de résolution dont l'adoption est recommandée à l'Assemblée générale. Ses auteurs espèrent qu'il sera adopté sans opposition.

*Le projet de résolution E/1978/L.33/Rev.1 est adopté (résolution 1978/36).*

7. M. JÖDAHL (Suède) se félicite que le projet de résolution E/1978/L.33/Rev.1 ait été adopté sans opposition. Dans son rapport (E/1978/75), dont le Conseil est saisi, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés rappelle que le problème des réfugiés ou des personnes déplacées est plus grave que jamais puisqu'il concerne 10 millions de personnes. Il s'agit avant tout d'un problème politique, que ce soit en Afrique australe, en Asie du Sud-Est, au Moyen-Orient ou en Amérique latine. Seule, donc, la fin de l'oppression politique et de l'injustice économique et sociale permettra de le résoudre définitivement. En attendant, il faut continuer d'aider les réfugiés, dont la vie même est en jeu, et pour cela leur accorder une aide financière par les voies appropriées et améliorer leur protection internationale en facilitant l'octroi du droit d'asile et les possibilités de réinstallation. Le Gouvernement suédois, qui approuve sans réserve le travail accompli par le Haut Commissaire dans ce domaine, a fortement accru ses contributions au cours des dernières années et a annoncé qu'il allait verser au HCR 25 millions de couronnes suédoises par an pour la période 1978-1980, tout en se déclarant disposé à envisager de répondre à des appels complémentaires, comme il l'a déjà fait dernièrement. De l'avis de la délégation suédoise, des annonces de contributions à long terme (portant sur plusieurs années) faciliteraient certainement la planification et rendraient plus efficace le travail du HCR; une meilleure répartition du financement des opérations, assuré en 1977, pour près de 90 p. 100, d'après le rapport du Haut Commissaire, par moins de dix donateurs, serait également souhaitable.